

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX

Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

### ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle .....	72,00 €
avec la propriété industrielle .....	116,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle .....	85,00 €
avec la propriété industrielle .....	137,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle .....	103,00 €
avec la propriété industrielle .....	166,00 €
Annexe de la "Propriété industrielle", seule.....	55,00 €

### INSERTIONS LEGALES

la ligne hors taxes :	
Greffé Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions) .....	8,00 €
Gérançes libres, locations gérançes.....	8,50 €
Commerces (cessions, etc..).....	8,90 €
Sociétés (Statuts, convocations aux assemblées, avis financiers, etc..).....	9,30 €

### SOMMAIRE

#### ORDONNANCES SOUVERAINES

*Ordonnance Souveraine n° 4.797 du 28 avril 2014 portant nomination et titularisation d'un Employé de Bureau à la Direction du Tourisme et des Congrès (p. 1075).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.812 du 12 mai 2014 portant nomination et titularisation de l'Adjoint au Directeur Informatique (p. 1075).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.813 du 12 mai 2014 portant nomination et titularisation d'un Chef de Division à la Direction de l'Expansion Economique (p. 1075).*

*Ordonnance souveraine n° 4.814 du 12 mai 2014 portant nomination et titularisation d'un Attaché Principal Hautement Qualifié à la Direction de l'Expansion Economique (p. 1076).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.815 du 12 mai 2014 portant nomination et titularisation d'un Attaché à la Direction de l'Expansion Economique (p. 1076).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.818 du 12 mai 2014 autorisant le Consul Général honoraire de la Fédération de Russie à exercer ses fonctions dans la Principauté (p. 1077).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.819 du 12 mai 2014 autorisant le Consul honoraire de la République de Moldavie à exercer ses fonctions dans la Principauté (p. 1077).*

*Erratum à l'ordonnance souveraine n° 4.795 du 28 avril 2014 portant naturalisations monégasques publiée au Journal de Monaco du 2 mai 2014 (p. 1077).*

#### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Arrêté Ministériel n° 2014-245 du 30 avril 2014 reportant des crédits de paiement 2013 inscrits aux articles figurant au programme triennal d'équipement public et qui n'ont pas été consommés en totalité sur l'exercice 2013 (p. 1078).*

*Arrêté Ministériel n° 2014-255 du 8 mai 2014 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « E-HELI AIR SAM », au capital de 150.000 € (p. 1080).*

*Arrêté Ministériel n° 2014-256 du 9 mai 2014 modifiant l'arrêté ministériel n° 2014-175 du 24 mars 2014 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant les menaces à l'intégrité territoriale de l'Ukraine (p. 1081).*

---

**ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES  
JUDICIAIRES**

---

*Arrêté du Directeur des Services Judiciaires n° 2014-12 du 5 mai 2014 maintenant, sur sa demande, une sténodactylographe en position de disponibilité (p. 1083).*

---

**AVIS ET COMMUNIQUÉS**

---

**MINISTÈRE D'ÉTAT**

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

*Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» (p. 1083).*

*Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 1083).*

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

*Avis de recrutement n° 2014-70 d'un Animateur au Service Social de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (p. 1083).*

*Avis de recrutement n° 2014-71 d'un Ouvrier-Electromécanicien à la Direction de l'Aménagement Urbain (p. 1083).*

*Avis de recrutement n° 2014-72 d'un Administrateur au Conseil National (p. 1084).*

*Avis de recrutement n° 2014-73 d'un Attaché Principal à la Direction du Travail (p. 1084).*

*Avis de recrutement n° 2014-74 d'un Chef de Section au Service des Parkings Publics (p. 1084).*

---

**DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE**

Administration des Domaines.

*Mise à la location d'un local à usage commercial sis au rez-de-chaussée de l'immeuble « Le Continental », Place des Moulins à Monte-Carlo (p. 1085).*

Office des Emissions de Timbres-Poste.

*Mise en vente d'un bloc de timbres (p. 1085).*

*Mise en vente de nouvelles valeurs (p. 1085).*

---

**DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR**

*Avis de dépôt publié en application de l'article 7 de la loi n° 56 du 29 janvier 1922 sur les fondations, modifiée (p. 1085).*

Direction des Affaires Culturelles.

*Appel à candidature pour l'attribution d'ateliers au 6, quai Antoine 1<sup>er</sup> (p. 1086).*

---

**DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ**

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

*Tour de garde des médecins - 2<sup>ème</sup> trimestre 2014 - Modification (p. 1086).*

---

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**

*Avis de recrutement d'un(e) sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires (p. 1086).*

---

**MAIRIE**

*Appel à candidature pour l'organisation d'une animation de kart électrique sur glace sur la Patinoire du Stade Nautique Rainier III (p. 1087).*

*Avis de vacance d'emploi n° 2014-041 de postes au Stade Nautique Rainier III dépendant du Service Municipal des Sports et des Etablissements Sportifs (p. 1087).*

---

**INFORMATIONS (p. 1088).**

---

**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 1089 à 1102).**

---

**Annexe au Journal de Monaco**

*Débats du Conseil National - 745<sup>e</sup> séance. Séance publique du 7 octobre 2013 (p. 8619 à p. 8720).*

**ORDONNANCES SOUVERAINES**

*Ordonnance Souveraine n° 4.797 du 28 avril 2014 portant nomination et titularisation d'un Employé de Bureau à la Direction du Tourisme et des Congrès.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.785 du 16 juin 2010 portant nomination et titularisation d'un appariteur à la Direction des Services Judiciaires ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 avril 2014 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Cédric BOVINI est nommé dans l'emploi d'Employé de Bureau à la Direction du Tourisme et des Congrès et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 19 mai 2014.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-huit avril deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.812 du 12 mai 2014 portant nomination et titularisation de l'Adjoint au Directeur Informatique.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 217 du 19 septembre 2005 portant nomination d'un Chef de Division au Service Informatique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 30 avril 2014 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Didier MANTERO, Chef de Division à la Direction Informatique, est nommé en qualité d'Adjoint au Directeur Informatique et titularisé dans le grade correspondant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le douze mai deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.813 du 12 mai 2014 portant nomination et titularisation d'un Chef de Division à la Direction de l'Expansion Economique.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 3.436 du 6 septembre 2011 portant nomination et titularisation d'un Administrateur Principal à la Direction de l'Expansion Economique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 30 avril 2014 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Magali RICHIERI, épouse VASSALLO, Administrateur Principal à la Direction de l'Expansion Economique, est nommée en qualité de Chef de Division au sein de cette même Direction et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 5 mai 2014.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le douze mai deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance souveraine n° 4.814 du 12 mai 2014 portant nomination et titularisation d'un Attaché Principal Hautement Qualifié à la Direction de l'Expansion Economique.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.673 du 9 mars 2010 portant nomination d'un Attaché à la Direction de l'Expansion Economique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 30 avril 2014 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Sandra VAN KLAVEREN, épouse GORMOTTE, Attaché à la Direction de l'Expansion Economique, est nommée en qualité d'Attaché Principal Hautement Qualifié au sein de cette même Direction et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 5 mai 2014.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le douze mai deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.815 du 12 mai 2014 portant nomination et titularisation d'un Attaché à la Direction de l'Expansion Economique.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.380 du 25 septembre 2009 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire-sténodactylographe à la Direction de l'Expansion Economique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 30 avril 2014 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mlle Aurore BRUNET, Secrétaire-sténodactylographe à la Direction de l'Expansion Economique, est nommée en qualité d'Attaché au sein de cette même Direction

et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 5 mai 2014.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le douze mai deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.818 du 12 mai 2014 autorisant le Consul Général honoraire de la Fédération de Russie à exercer ses fonctions dans la Principauté.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission consulaire en date du 15 avril 2014 par laquelle M. le Ministre des Affaires Etrangères de la Fédération de Russie a nommé Mme Ekaterina SEMENIKHINA, Consul Général honoraire de la Fédération de Russie à Monaco ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Ekaterina SEMENIKHINA est autorisée à exercer les fonctions de Consul Général honoraire de la Fédération de Russie dans Notre Principauté et il est ordonné à Nos Autorités administratives et judiciaires de la reconnaître en ladite qualité.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le douze mai deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.819 du 12 mai 2014 autorisant le Consul honoraire de la République de Moldavie à exercer ses fonctions dans la Principauté.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission consulaire en date du 3 avril 2014 par laquelle M. le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères de la République de Moldavie a nommé M. Giuseppe BOGLIO, Consul honoraire de la République de Moldavie à Monaco ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Giuseppe BOGLIO est autorisé à exercer les fonctions de Consul honoraire de la République de Moldavie dans Notre Principauté et il est ordonné à Nos Autorités administratives et judiciaires de le reconnaître en ladite qualité.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le douze mai deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Erratum à l'ordonnance souveraine n° 4.795 du 28 avril 2014 portant naturalisations monégasques publiée au Journal de Monaco du 2 mai 2014.*

Il fallait lire page 997 :

« Monsieur Marc, François, Fernand MAURY, né le 30 août 1952 à Monaco et Mme Evelyne, Monique, Renée PIODELLA, son épouse, née le 28 avril 1955 à Sallanches (Haute-Savoie), sont naturalisés monégasques. »

au lieu de : « Madame Evelyne, Monique, Renée PODELLA »

Le reste sans changement.

**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS****Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

*Arrêté Ministériel n° 2014-245 du 30 avril 2014 reportant des crédits de paiement 2013 inscrits aux articles figurant au programme triennal d'équipement public et qui n'ont pas été consommés en totalité sur l'exercice 2013.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative aux lois de Budget ;

Vu la loi n° 1.324 du 22 décembre 2006 instaurant une procédure de report de crédits de paiement sur les opérations en capital inscrites au programme triennal d'équipement public ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 avril 2014 ;

En application des dispositions de l'article 2 de la loi n° 1.324 du 22 décembre 2006, susvisée, le tableau ci-après récapitule les crédits de paiement 2013 inscrits aux articles figurant au programme triennal d'équipement public qui n'ont pas été consommés en totalité que le Gouvernement a retenus pour être reportés sur l'exercice 2014.

## ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie et le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trente avril deux mille quatorze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

## ÉTAT DES REPORTS DE CRÉDITS SUR L'EXERCICE 2014

Article	Libellé	CRÉDITS D'OPÉRATION Montants en millions d'euros			CRÉDITS DE PAIEMENT Montants en euros, arrondis au millier d'euros inférieur pour les reports				
		Crédit global au 1/01/2014 (inscrit au triennal)	Crédits débloqués au 28/2/2014	Crédits disponibles (solde)	Crédits de paiement pour 2013	Dépenses 2013	Montant à reporter	Budget primitif 2014	Total des crédits disponibles 2014
a	b	c	d	e = c - d	f	g	h = f - g (Maxi.)	i	j = h + i
701.907	Amélioration sécurité tunnels routiers	27,00	27,00	0,00	1 800 000	1 485 689	314 000	1 400 000	1 714 000
701.908	Tunnel Descendant	105,00	85,45	19,55	13 000 000	10 743 576	2 256 000	27 000 000	29 256 000
701.911	URB.SNCF - VOIRIE & RESEAUX	194,00	192,89	1,11	2 981 000	2 391 968	589 000	2 000 000	2 589 000
701.9131	URB. SNCF - ILOT AUREG./GRIMALDI	96,09	96,06	0,03	37 000	32 500	4 000	1 000	5 000
701.9133	URB. SNCF - ILOT CANTON	73,40	61,05	12,35	28 200 000	22 635 729	4 000 000	10 000 000	14 000 000
701.9134	URB. SNCF - ILOT RAINIER III	170,40	164,05	6,35	25 500 000	19 328 193	2 700 000	1 000 000	3 700 000
701.9135	URB. SNCF - ILOT CASTELERETTO	68,03	67,98	0,05	790 000	711 118	78 000	60 000	138 000
701.9136	URB. SNCF - ILOT PRINCE PIERRE	94,71	93,82	0,89	12 364 000	12 357 776	6 000	2 390 000	2 396 000
701.9137	URB. SNCF - ILOT PASTEUR	277,00	34,05	242,95	5 663 000	2 772 756	2 890 000	10 000 000	12 890 000
701.997	Améliorations liaisons ferroviaires	5,71	0,00	5,71	1 201 000	0	815 000	1 000	816 000
703.901	BASSIN HERCULE REPAR OUVR	8,10	7,70	0,40	500 000	353 421	146 000	200 000	346 000
703.903	Superstructures digues Nord et Sud	28,00	1,91	26,09	567 000	293 578	273 000	7 000 000	7 273 000
703.904	SUPERSTRUCT. DIGUE FLOTTANTE	15,90	15,70	0,20	2 300 000	1 286 214	1 013 000	390 000	1 403 000

ÉTAT DES REPORTS DE CRÉDITS SUR L'EXERCICE 2014									
Article	Libellé	CRÉDITS D'OPÉRATION Montants en millions d'euros			CRÉDITS DE PAIEMENT Montants en euros, arrondis au millier d'euros inférieur pour les reports				
		Crédit global au 1/01/2014 (inscrit au triennal)	Crédits débloqués au 28/2/2014	Crédits disponibles (solde)	Crédits de paiement pour 2013	Dépenses 2013	Montant à reporter	Budget primitif 2014	Total des crédits disponibles 2014
a	b	c	d	e = c - d	f	g	h = f - g (Maxi.)	i	j = h + i
703.906	AMENAGEMENT AVANT PORT	20,30	15,55	4,75	4 600 000	3 992 646	607 000	6 000 000	6 607 000
704.902	ENERGIE ELECTR. 3 <sup>me</sup> POSTE SOURCE	37,10	34,34	2,76	9 572 000	9 570 629	1 000	14 130 000	14 131 000
704.906	Extension réseaux urbains Fontvieille	18,60	17,18	1,42	5 550 000	4 813 671	736 000	1 450 000	2 186 000
704.983/1	Télésurveillance Extension	0,91	0,14	0,77	150 000	134 074	15 000	150 000	165 000
704.985/2	Aménagements jardins Fontvieille	4,40	1,90	2,50	708 000	572 344	135 000	1 000 000	1 135 000
704.994/1	Marché de Performance Énergétique	2,72	2,72	0,00	125 000	113 945	11 000	214 000	225 000
705.912	Opération Tamaris	33,00	32,99	0,01	7 967 000	7 956 129	10 000	2 530 000	2 540 000
705.9301	Centre de gérontologie clinique - Centrale d'énergie	213,30	208,18	5,12	11 000 000	8 218 800	2 781 000	1 500 000	4 281 000
705.930/6	C.H.P.G.(restaurant)	3,44	3,44	0,00	46 500	43 580	0	0	0
705.930/7	CHPG Maintien à niveau	42,40	6,55	35,85	10 000 000	3 541 445	6 458 000	12 400 000	18 858 000
705.931	Résidence "A Qietüdine"	20,64	20,61	0,03	329 000	171 156	157 000	0	157 000
705.932/1	Réhabilitation Cap Fleuri	102,50	9,72	92,78	2 900 000	766 571	2 133 000	7 000 000	9 133 000
705.950	Relogement Foyer de l'Enfance	10,17	9,66	0,51	713 000	499 851	20 000	1 000	21 000
705.954	Opération 21-25 Rue de la Turbie	15,23	14,98	0,25	288 000	117 714	170 000	50 000	220 000
705.982	Acquisitions Terrains- Immeubles	37,04	27,78	9,26	7 055 000	11 900 173	0	5 750 000	5 750 000
706.919	YACHT CLUB	109,30	108,33	0,97	33 682 000	23 862 508	9 819 000	15 690 000	25 509 000
706.945/1	Bâtiments Domaniaux Travaux	1,50	0,99	0,51	723 000	275 683	447 000	0	447 000
706.960/1	Grimaldi Forum Trx Décoration	16,20	10,50	5,70	3 000 000	2 700 000	300 000	2 000 000	2 300 000
707.914/5	Réhabilitation Stade Louis II	10,43	9,65	0,78	2 353 000	2 241 152	111 000	2 188 000	2 299 000
707.924/3	Aménagement terrain de football	6,70	2,53	4,17	60 000	52 173	7 000	1 000	8 000
707.994	Extension Quai Albert 1 <sup>er</sup> - Collection Voitures	78,90	29,68	49,22	1 673 000	1 413 425	259 000	12 950 000	13 209 000
708.904/1	Refonte Système Info. Propriété Industrielle	1,50	1,49	0,01	590 000	451 087	138 000	250 000	388 000
708.904/2	Mise en œuvre du système informatique	5,50	2,03	3,47	2 500 000	1 476 322	1 023 000	1 500 000	2 523 000
708.905	Réseau Radio Numérique de l'Administration	7,63	6,76	0,87	695 000	105 104	589 000	300 000	889 000
708.907	Agrandissement Palais de Justice	0,90	0,90	0,00	600 000	598 408	0	0	0
708.945	Acquisition Equipement Pompiers	2,07	1,05	1,02	287 000	167 949	119 000	170 000	289 000

ÉTAT DES REPORTS DE CRÉDITS SUR L'EXERCICE 2014									
Article	Libellé	CRÉDITS D'OPÉRATION Montants en millions d'euros			CRÉDITS DE PAIEMENT Montants en euros, arrondis au millier d'euros inférieur pour les reports				
		Crédit global au 1/01/2014 (inscrit au triennal)	Crédits débloqués au 28/2/2014	Crédits disponibles (solde)	Crédits de paiement pour 2013	Dépenses 2013	Montant à reporter	Budget primitif 2014	Total des crédits disponibles 2014
a	b	c	d	e = c - d	f	g	h = f - g (Maxi.)	i	j = h + i
708.948	Caserne SP Fontvieille	16,67	16,49	0,18	350 000	214 600	0	0	0
708.979/2	Travaux BD sur Bâtiments Publics	2,78	0,77	2,01	750 000	59 377	690 000	1 300 000	1 990 000
708.992	Opération la Visitation	44,00	43,42	0,58	6 600 000	5 949 356	0	650 000	650 000
709.991	Acquisitions Terrains- Immeubles	6,00	0,00	6,00	0	0	0	0	0
709.996	Rachat au FRC	15,00	0,68	14,32	685 000	37 927 315	0	0	0
709.997	Nouveau CHPG	668,00	120,00	548,00	40 000 000	40 000 000	0	40 000 000	40 000 000
711.984/5	Immeuble quai Antoine 1 <sup>er</sup> Extension	21,36	16,85	4,51	4 180 000	3 319 041	860 000	400 000	1 260 000
711.985	CONSTRUCTION DEPOT CARROS	12,55	5,66	6,89	25 000	25 000	0	4 080 000	4 080 000
					<b>256 659 500</b>	<b>249 643 746</b>	<b>42 680 000</b>	<b>197 096 000</b>	<b>239 776 000</b>

*Arrêté Ministériel n° 2014-255 du 8 mai 2014 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « E-HELI AIR SAM », au capital de 150.000 €.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « E-HELI AIR SAM », présentée par les fondateurs ;

Vu les actes en brevet contenant les statuts de ladite société au capital de 150.000 euros, reçu par M<sup>e</sup> M. CROVETTO-AQUILINA, notaire, le 4 mars 2014 ;

Vu l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 7 mai 2014 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

La société anonyme monégasque dénommée « E-HELI AIR SAM » est autorisée à se constituer.

La constitution de la société est subordonnée à la souscription de l'intégralité du capital social et à sa libération dans les conditions fixées par l'article 3 de l'ordonnance du 5 mars 1895.

Ces formalités devront être accomplies dans un délai de trois mois sous peine de nullité de la présente autorisation.

ART. 2.

Sont approuvés les statuts de la société tels qu'ils résultent de l'acte en brevet en date du 4 mars 2014.

ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le Journal de Monaco dans le délai de vingt jours à dater de leur dépôt aux minutes du notaire rédacteur et après l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 3, 4 et 5 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifiée.

ART. 4.

Toute modification aux statuts susvisés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 5.

Les locaux où l'activité de la société doit être déployée sont soumis, préalablement à tout début d'exploitation, à l'avis de la Commission Technique d'Hygiène, de Sécurité et de Protection de l'Environnement, en application de l'ordonnance souveraine n° 2.214 du 9 juin 2009.



Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

ART. 6.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 8 mai 2014.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2014-256 du 9 mai 2014 modifiant l'arrêté ministériel n° 2014-175 du 24 mars 2014 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant les menaces à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2014-175 du 24 mars 2014 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques visant les menaces à l'intégrité territoriale de l'Ukraine ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 7 mai 2014 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2014-175 susvisé, l'annexe dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le neuf mai deux mille quatorze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2014-256  
DU 9 MAI 2014 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL  
N° 2014-175 DU 24 MARS 2014 PORTANT APPLICATION DE  
L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN 2008  
RELATIVE AUX PROCEDURES DE GEL DES FONDS  
METTANT EN ŒUVRE DES SANCTIONS ECONOMIQUES.

Les personnes mentionnées ci-après sont ajoutées à la liste figurant à l'annexe de l'arrêté ministériel n° 2014-175 :

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription
1	Dmitry Nikolayevich KOZAK	Né le 7.11.1958 à Kirovohrad, République socialiste soviétique de l'Ukraine.	Vice-premier ministre. Responsable de la supervision de l'intégration, dans la Fédération de Russie, de la République autonome de Crimée annexée.
2	Oleg Yevgenyovich BELAVENTSEV	Né le 15.9.1949 à Moscou.	Représentant plénipotentiaire du président de la Fédération de Russie au sein du « District fédéral de Crimée », membre non permanent du Conseil de sécurité de la Russie. Responsable de la mise en œuvre des prérogatives constitutionnelles du chef de l'État russe sur le territoire de la République autonome de Crimée annexée.
3	Oleg Genrikhovich SAVELYEV	Né le 27.10.1965 à Leningrad.	Ministre des affaires criméennes. Responsable de l'intégration, dans la Fédération de Russie, de la République autonome de Crimée annexée.
4	Sergei Ivanovich MENYAILO	Né le 22.8.1960 à Alagir, République socialiste soviétique autonome d'Ossétie du Nord, République socialiste fédérative soviétique de Russie.	Gouverneur par intérim de la ville ukrainienne annexée de Sébastopol.
5	Olga Fedorovna KOVATIDI	Née le 7.5.1962 à Simferopol, République socialiste soviétique de l'Ukraine.	Membre du Conseil de la Fédération de Russie de la République autonome de Crimée annexée.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription
6	Ludmila Ivanovna SHVETSOVA	Née le 24.9.1949 à Alma-Ata, URSS.	Vice-présidente de la Douma, Russie Unie - Responsable de l'élaboration de la législation visant à intégrer la République autonome de Crimée annexée dans la Fédération de Russie.
7	Sergei Ivanovich NEVEROV	Né le 21.12.1961 à Tashtagol, URSS.	Vice-président de la Douma, Russie Unie. Responsable de l'élaboration de la législation visant à intégrer, dans la Fédération de Russie, la République autonome de Crimée annexée.
8	Igor Dmitrievich SERGUN	Né le 28.3.1957.	Directeur du GRU (Direction générale du renseignement), chef d'état-major adjoint des forces armées de la Fédération de Russie, Général de corps d'armée. Responsable de l'activité des agents du GRU dans l'est de l'Ukraine.
9	Valery Vasilevich GERASIMOV	Né le 8.9.1955 à Kazan.	Chef d'état-major des forces armées de la Fédération de Russie, premier vice- ministre de la défense de la Fédération de Russie, Général de l'armée. Responsable du déploiement massif des troupes russes le long de la frontière de l'Ukraine et de l'absence de désescalade.
10	German PROKOPIV		Leader actif de la « Garde de Lugansk ». A participé à la prise de contrôle du bâtiment du bureau régional du service de sécurité de Lugansk, s'est adressé par vidéo au président Poutine et à la Russie depuis le bâtiment occupé. Liens étroits avec « l'Armée du Sud-Est ».

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription
11	Valeriy BOLOTOV		Un des leaders du groupe séparatiste « Armée du Sud-Est » qui a occupé le bâtiment du service de sécurité de la région de Lugansk. Officier à la retraite. Avant la prise du bâtiment, il était en possession, ainsi que ses complices, d'armes apparemment fournies illégalement par la Russie et des groupes criminels locaux.
12	Andriy PURGIN		Chef de la « République de Donetsk ». A activement participé à des actions séparatistes et en a organisé. Coordinateur des actions des « touristes russes » à Donetsk. Co-fondateur d'une « Initiative civile du Donbass pour une Union eurasiennne ».
13	Denys PUSHYLIN	Né à Makiivka.	Un des dirigeants de la République populaire de Donetsk. A participé à la prise de contrôle et à l'occupation de l'administration régionale. Porte-parole actif des séparatistes.
14	Tsyplakov Sergey GENNADEVICH		Un des leaders de l'organisation « Milice populaire du Donbass », à l'idéologie radicale. Il a participé de manière active à la prise de contrôle d'un certain nombre de bâtiments publics dans la région de Donetsk.
15	Igor STRELKOV (Ihor Strielkov)		Identifié comme membre de la direction générale du renseignement de l'état-major des forces armées de la Fédération de Russie (GRU). Il a été impliqué dans des incidents à Sloviansk. Il est l'assistant, chargé des questions de sécurité, de Sergey Aksionov, premier ministre autoproclamé de la Crimée.

## ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

*Arrêté du Directeur des Services Judiciaires n° 2014-12 du 5 mai 2014 maintenant, sur sa demande, une sténodactylographe en position de disponibilité.*

Nous, Ministre Plénipotentiaire, Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco ;

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.637 du 5 mars 2010 portant nomination d'une Sténodactylographe au Greffe Général ;

Vu notre arrêté n° 2013-13 du 14 mai 2013 plaçant, sur sa demande, une Sténodactylographe en position de disponibilité ;

### Arrêtons :

Mme Audrey PALMERO, épouse AGRATI, Sténodactylographe au Greffe Général, est maintenue, sur sa demande, en position de disponibilité pour convenance personnelle pour une période d'une année à compter du 13 juin 2014.

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le cinq mai deux mille quatorze.

*Le Ministre Plénipotentiaire,  
Directeur des Services Judiciaires,  
Ph. NARMINO.*

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

### MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

*Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions».*

La nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros TTC.

*Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».*

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

**Direction des Ressources Humaines et de la Formation  
de la Fonction Publique.**

*Avis de recrutement n° 2014-70 d'un Animateur au Service Social de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Animateur au Service Social de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, dans le cadre de séjours d'enfants en colonies de vacances organisées à la Bollène Vésubie (Alpes-Maritimes) durant la période du 4 au 30 juillet 2014.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 324/414.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 18 ans au moins ;
- être titulaire du diplôme d'animateur (B.A.F.A.) ;
- posséder une expérience en matière d'encadrement de jeunes enfants ;
- maîtriser la langue française (lu, parlé).

*Avis de recrutement n° 2014-71 d'un Ouvrier-Electromécanicien à la Direction de l'Aménagement Urbain.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Ouvrier-Electromécanicien à la Direction de l'Aménagement Urbain pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 256/380.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un C.A.P. d'Electricien ;
- justifier d'une expérience professionnelle en matière de maintenance et de dépannage d'un système complexe électropneumatique des ordures ménagères à commande par calculateurs programmables ;
- présenter des références en matière de mécanique, d'électricité industrielle, d'électronique et d'automatisme ;

- maîtriser l'utilisation d'un système de supervision de contrôle de procédés industriels et de communication avec automates programmables (logiciel TOPKAPI) ;

- posséder des notions de tourneur-ajusteur ;

- être titulaire du permis de conduire de la catégorie «B» (véhicules légers) ;

- maîtriser la langue française (lu, parlé).

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils devront accepter les contraintes horaires liées à l'emploi (être disponible la nuit, les week-ends ainsi que les jours fériés afin d'effectuer des astreintes).

---

*Avis de recrutement n° 2014-72 d'un Administrateur au Conseil National.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Administrateur au Conseil National, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 412/515.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire, dans le domaine du droit (privé de préférence), d'un diplôme national sanctionnant quatre années d'études supérieures ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;

- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine juridique ;

- être doté d'une bonne aptitude à la rédaction et à la synthèse de documents ;

- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;

- avoir de bonnes connaissances en langue anglaise ;

- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel) ;

- être doté d'une bonne connaissance de l'environnement monégasque sur le plan institutionnel, associatif, culturel et économique ;

- faire preuve d'une grande disponibilité.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils devront accepter les contraintes horaires importantes liées à l'Institution et à l'emploi et être disponibles pour des déplacements.

---

*Avis de recrutement n° 2014-73 d'un Attaché Principal à la Direction du Travail.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Attaché Principal à la Direction du Travail pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 324/414.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Baccalauréat ;

- disposer d'une expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine de l'archivage ;

- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel) ;

- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;

- disposer de réelles qualités relationnelles pour accueillir le public ;

- avoir le sens des relations humaines ainsi que celui de la diplomatie ;

- justifier d'aptitudes au travail en équipe ;

- faire preuve de rigueur, de disponibilité, de polyvalence, d'organisation du travail et d'autonomie ;

- la maîtrise de l'enregistrement du courrier sur Lotus Notes serait souhaitée.

---

*Avis de recrutement n° 2014-74 d'un Chef de Section au Service des Parkings Publics.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Chef de Section au Service des Parkings Publics pour une durée déterminée, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 456/583.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder, dans les métiers du bâtiment, de la maintenance du bâtiment ou de la maintenance d'équipements techniques, un diplôme national sanctionnant, au minimum, 2 années d'études supérieures ou un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;

- justifier d'une expérience professionnelle avérée d'au moins 8 années dans l'un des domaines précités, dont 4 au minimum en qualité de responsable d'une équipe technique ;

- posséder des compétences avérées en matière de management d'équipe ;

- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;

- justifier, si possible, d'une expérience en matière de nettoyage industriel et de gestion des marchés d'entretien et de nettoyage : élaboration, suivi, renouvellement ;

- faire preuve d'aisance rédactionnelle et d'une pratique courante de l'outil informatique.

Pour cet avis de recrutement, le délai pour postuler est prolongé jusqu'au 30 mai 2014.

---

**ENVOI DES DOSSIERS**

Pour répondre aux avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, les documents suivants :

- une lettre de motivation,
- un curriculum-vitae à jour,

- une copie de leurs titres et références s'ils ne l'ont pas déjà fournie dans le cadre d'une précédente candidature datant de moins de six mois, soit électroniquement par le biais du Téléservice à l'adresse suivante : <https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe>, soit par courrier à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, au Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex.

Les dossiers de candidature incomplets ou transmis hors délai ne seront pas pris en considération.

Il est précisé que des épreuves pourront être organisées afin de départager les candidats en présence.

Le candidat retenu s'engage, à la demande de l'Administration, à produire notamment un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DE L'ÉCONOMIE**

Administration des Domaines.

*Mise à la location d'un local à usage commercial sis au rez-de-chaussée de l'immeuble « Le Continental », Place des Moulins à Monte-Carlo.*

L'Administration des Domaines fait connaître qu'elle met à la location un local à usage commercial, d'une superficie approximative de 49 m<sup>2</sup>, formant le lot C002, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble « Le Continental », Place des Moulins à Monte-Carlo.

Les personnes intéressées auront à retirer un dossier de candidature auprès de l'Administration des Domaines, 24, rue du Gabian, ou le télécharger sur le site du Gouvernement Princier (<http://service-public-entreprises.gouv.mc/Communiques>) comprenant les documents ci-après :

- une fiche de présentation,
- un plan du local,
- un dossier à compléter.

Les candidatures devront être adressées à l'Administration des Domaines au plus tard le vendredi 30 mai 2014, à 12 heures, terme de rigueur.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que seuls les dossiers comportant de manière exhaustive l'ensemble des pièces demandées seront pris en considération.

Office des Emissions de Timbres-Poste.

*Mise en vente d'un bloc de timbres.*

L'Office des Emissions de Timbres-Poste procédera le 10 juin 2014 à la mise en vente du bloc de timbres suivant :

• **3,41 € (0,66 € + 1,10 € + 1,65 €) - LES REQUINS**

Ce bloc sera vendu exclusivement par l'Office des Emissions de Timbres-Poste, le Musée des Timbres et des Monnaies, et dans le réseau de vente de la Principauté. Il sera proposé à nos abonnés et clients, conjointement aux autres valeurs du programme philatélique de la deuxième partie 2014.

*Mise en vente de nouvelles valeurs.*

L'Office des Emissions de Timbres-Poste procédera le 14 juin 2014 à la mise en vente des timbres suivants :

• **0,66 € - 30<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA ROSERAIE PRINCESSE GRACE**

• **0,83 € - SEPAC - LES FLEURS**

Ces timbres seront en vente à l'Office des Emissions de Timbres-Poste, au Musée des Timbres et des Monnaies, dans les bureaux de poste et les guichets philatéliques de la Principauté, auprès des négociants monégasques en philatélie, ainsi qu'au Musée de la Poste et au Carré d'Encre à Paris. Ils seront proposés à nos abonnés et clients, conjointement aux autres valeurs du programme philatélique de la deuxième partie 2014.

Une vente premier jour du timbre « ROSERAIE PRINCESSE GRACE » sera organisée le 14 juin de 17 h à 20 h à l'Espace Fontvieille à Monaco (Chapiteau) en présence de l'artiste, Colette Thurillet.

**DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR**

*Avis de dépôt publié en application de l'article 7 de la loi n° 56 du 29 janvier 1922 sur les fondations, modifiée.*

Une demande d'autorisation d'une fondation dénommée « FONDATION François-Xavier MORA » a été adressée au Ministère d'Etat le 30 avril 2014 conformément à l'article 6 de la loi n° 56 du 29 janvier 1922 sur les fondations, modifiée.

En application de l'article 7 de la loi précitée, les personnes intéressées peuvent prendre connaissance et copie de la requête en autorisation et des pièces annexées au Ministère d'Etat - Département de l'Intérieur.

Les observations écrites à l'effet d'appuyer ou de contester la demande et les requêtes en opposition doivent être présentées dans un délai de trois mois à compter de la publication du présent avis, à peine de forclusion.

---

Direction des Affaires Culturelles.

*Appel à candidature pour l'attribution d'ateliers au 6, quai Antoine 1<sup>er</sup>.*

La Direction des Affaires Culturelles de la Principauté de Monaco lance un appel à candidature pour l'attribution d'ateliers situés au 6, quai Antoine 1<sup>er</sup>.

Ce programme consiste en la mise à disposition d'ateliers pour permettre la conception et la réalisation de projets artistiques pour lesquels aucune thématique ni médium ne sont imposés.

La mise à disposition des ateliers, sous forme de convention, sera faite pour une durée de un à six mois consécutifs. Sur avis du Comité de sélection, la durée pourra être renouvelée, une seule fois, pour une durée de un à six mois consécutifs (l'artiste bénéficiaire devra faire parvenir sa demande de renouvellement deux mois avant la date à laquelle l'espace doit être libéré.)

L'attribution de ces ateliers se fera sur concours.

Ce concours est ouvert à tout artiste (le bénéficiaire faisant son affaire des éventuelles autorisations administratives de voyage ou de séjour.)

L'hébergement étant interdit dans les ateliers, le bénéficiaire devra y pourvoir par ses propres moyens.

Les candidats devront constituer un dossier qui sera examiné par un Comité de sélection, comprenant les pièces suivantes :

- une fiche de coordonnées précises (nom ; prénom ; adresse ; numéro de téléphone ; situation familiale ; numéro de téléphone ; adresse électronique ;

- une présentation de l'artiste (Curriculum-Vitae) ;

- une présentation rédigée du projet ;

- une note d'intention rédigée motivant l'intérêt de la mise à disposition d'un atelier pour la réalisation du projet ;

- toute pièce (texte ou photo exclusivement) que l'artiste jugera utile à la bonne compréhension de son projet.

Le règlement du concours sera disponible sur demande à la Direction des Affaires Culturelles (4 boulevard des Moulins - le Winter Palace - 98000 Monaco) et également par voie électronique sur demande (infodac@gouv.mc).

Ces dossiers devront être impérativement envoyés par pli recommandé avec accusé de réception postal ou déposés - contre récépissé - sous plis cachetés et portant les mentions suivantes :

Concours pour l'attribution d'ateliers d'artistes au quai Antoine 1<sup>er</sup>

A. M. le Directeur des Affaires Culturelles de Monaco  
 Direction des Affaires Culturelles de Monaco  
 « Le Winter Palace »  
 4, boulevard des Moulins  
 98000 Monaco

et parvenir à la Direction des Affaires Culturelles avant le vendredi 13 juin 2014 à 18 h 30.

La remise des documents par courrier électronique n'est pas autorisée.

Toute réception tardive entraîne son irrecevabilité.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

Conformément aux dispositions du règlement du concours, les décisions du Comité de sélection ne sont pas susceptibles d'appel.

---

**DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES  
 ET DE LA SANTÉ**

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

*Tour de garde des médecins - 2<sup>ème</sup> trimestre 2014 -  
 Modification.*

Samedi 7 et Dimanche 8 juin Dr MARQUET

Samedi 28 et Dimanche 29 juin Dr SELLAM

---

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**

*Avis de recrutement d'un(e) sténodactylographe à la  
 Direction des Services Judiciaires.*

La Direction des Services Judiciaires fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires pour une période déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 244/338.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un B.E.P. de secrétariat ou à défaut, justifier d'une expérience avérée en matière de secrétariat ;

- posséder une expérience professionnelle dans le milieu juridique ou judiciaire ;

- avoir une bonne pratique de la saisie sur micro-ordinateur (word, excel, lotus) ;

- être apte à assurer un enregistrement de courrier et du classement ;

- faire preuve d'adaptabilité et de discrétion ;

- une connaissance en langue anglaise et/ou italienne serait appréciée.

Les candidat(e)s devront adresser à la Direction des Services Judiciaires, Boîte Postale n° 513 - 98015 Monaco Cédex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité,

- un extrait de l'acte de naissance,

- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,

- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date,

- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidat(e)s de nationalité monégasque.

Au cas où l'application des dispositions de l'alinéa précédent ne permettrait pas de départager les candidats, il sera procédé à un examen sur épreuves dont la date et les modalités seront communiquées aux intéressé(e)s en temps utile.

---

## MAIRIE

---

### *Appel à candidature pour l'organisation d'une animation de kart électrique sur glace sur la Patinoire du Stade Nautique Rainier III.*

La Mairie de Monaco lance un appel à candidature pour l'organisation d'une animation de kart électrique sur glace sur la Patinoire du Stade Nautique Rainier III.

Type d'activité : animation de kart électrique sur glace.

Durée d'exploitation : trois années.

Dates d'exploitation de la patinoire pour la saison 2014-2015 : du 5 décembre 2014 au 8 mars 2015.

Pour toute information complémentaire, le candidat peut se renseigner et retirer le cahier des charges auprès du Service des Sports et des Etablissements Sportifs, Salles de Gymnastique Princesse Stéphanie, Vallon Sainte Devote, 98000 Monaco (Tél : +377.93.15.06.09), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Le document est également téléchargeable sur le site Internet de la Mairie de Monaco : <http://www.mairie.mc/services/service-des-sports-et-des-etablissements-sportifs/>.

Les plis des candidatures devront être reçus par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Service des Sports et des Etablissements Sportifs de la Mairie de Monaco ou déposés aux heures d'ouverture des bureaux du Service des Sports (8 h 30 - 16 h 30) contre récépissé, au plus tard le vendredi 6 juin 2014.

---

### *Avis de vacance d'emploi n° 2014-041 de postes au Stade Nautique Rainier III dépendant du Service Municipal des Sports et des Etablissements Sportifs.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que les emplois suivants seront vacants au Stade Nautique Rainier III, dépendant du Service Municipal des Sports et des Etablissements Sportifs, pour la période du samedi 7 juin au dimanche 18 septembre 2014 inclus :

- 1 Surveillant(e) de cabines ;

- 1 Plagiste ;

- 2 Maîtres-Nageurs-Sauveteurs.

Les candidat(e)s intéressé(e)s par ces emplois devront être aptes à assurer un service les samedis, dimanches et jours fériés compris.

---

## ENVOI DES DOSSIERS

---

En ce qui concerne l'avis de vacance visé ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;

- un curriculum-vitae ;

- deux extraits de l'acte de naissance ;

- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;

- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;

- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

---

## INFORMATIONS

### *La Semaine en Principauté*

#### *Opéra de Monte-Carlo*

Le 16 mai, à 20 h 30,

Concert par le groupe de rock Yes.

Le 14 juin, à 20 h 30,

Finale des Monte-Carlo Voice Masters.

#### *Auditorium Rainier III*

Les 17 et 18 mai, de 10 h 30 à 18 h 30,

3<sup>ème</sup> Rencontres Littéraires Fabian Boisson.

Le 2 juin, à 12h15,

Conférence sur le thème « Les violons au cœur des Orchestres Philharmoniques » par David Lefèvre, super soliste de l'OPMC, organisée par Les Amis de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

Le 6 juin, à 20 h 30,

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Gianluigi Gelmetti avec Radu Lupu, piano. Au programme : Mozart et Schubert.

Du 5 au 15 juin, de 14 h à 19 h,

Forum des Artistes de Monaco organisé par la Direction des Affaires Culturelles.

Le 6 juin, à 20 h 30,

Série Grande Saison - Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Gianluigi Gelmetti. Au programme : Mozart et Schubert. A 17 h, en prélude au concert, présentation des œuvres par André Peyrègne, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Nice.

#### *Théâtre des Variétés*

Les 16 et 17 mai, à 21 h,

Représentations théâtrales par la Compagnie Les Farfadets.

Le 27 mai, à 20 h 30,

Projection cinématographique « Le Temps qu'il reste » d'Elia Suleiman organisée par les Archives Audiovisuelles.

Les 28 et 29 mai, à 20 h 30,

« L'invité » par l'Association Art Scénique et Antidote.

Le 2 juin, à 20 h 30,

« Les coups tordus » par l'Association J.C.B. Art Compagnie au profit de l'Association humanitaire « Soupe de nuit ».

Le 3 juin, à 20 h 30,

« Brésil Classique », concert en faveur de la Fondation Bravo Brazil.

Les 5 et 6 juin, à 20 h 30,

« Le sexe faible » par la Compagnie Florestan.

Le 10 juin, à 20 h 30,

Projection cinématographique « Bonne chance » de Sacha Guitry organisée par les Archives Audiovisuelles de Monaco.

#### *Espace Fontvieille*

Le 14 juin, de 17 h 30 à 20 h,

Le 15 juin, de 10 h à 18 h 30,

47<sup>ème</sup> Concours International de Bouquets organisé par le Garden Club de Monaco.

#### *Sporting Monte-Carlo*

Le 22 mai, à 21 h,

Gala Peace one Day avec Jessie J.

Le 31 mai, à 20 h 30,

Show par Robbie Williams.

#### *Grimaldi Forum*

Du 7 au 11 juin,

54<sup>ème</sup> Festival de Télévision de Monte-Carlo.

#### *Médiathèque de Monaco*

Le 6 juin, à 19 h,

Concert par le groupe Twin Apple.

### **Expositions**

#### *Musée Océanographique*

Tous les jours, de 10 h à 19 h,

Le Musée Océanographique propose une exposition sensation à la rencontre des requins : visites des aquariums, exposition de plusieurs mâchoires, rencontre avec les requins.

#### *Musée des Timbres et des Monnaies*

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition de toutes les monnaies émises par les Princes de Monaco depuis 1640 et d'éléments entrant dans l'élaboration du timbre-poste depuis 1885 jusqu'au timbre dentelé final.

Vente de timbres récents et monnaies, cartes postales, ouvrages philatéliques, ainsi que divers produits tels que carrés de soie et cravates aux armoiries princières.

#### *Jardin Exotique*

Du 6 au 8 juin,

Exposition de Bonsaïs et de Suiseki sur le thème « Les Jolis Matins de Juin ».

#### *Nouveau Musée National (Villa Paloma)*

Jusqu'au 22 juin, de 10 h à 18 h,

Exposition « Richard Artschwafer ! ».

#### *Galerie Carré Doré*

Jusqu'au 30 mai, de 13 h à 18 h,

Exposition de Francis Bacon.

#### *Galerie des Pêcheurs*

Jusqu'au 3 juin,

Exposition de photographies sur le thème « Entre Art et Science, le corail en images : de l'animal au cristal » organisée par le Centre Scientifique de Monaco.

#### *Galerie Marlborough*

Jusqu'au 14 juin, de 11 h à 18 h, (sauf les week-ends et jours fériés),

Exposition de peinture sur le thème « Saisons » par Davide Benati.

#### *Musée d'Anthropologie Préhistorique*

Jusqu'au 30 octobre,

« Les idées reçues en Préhistoire », en partenariat avec le Musée d'Archéologie de Nice - Site de Terra Amata.

### **Sports**

#### *Monte-Carlo Golf Club*

Le 18 mai,

Les Prix Dotta - Stableford.

Le 1<sup>er</sup> juin,

Coupe du Président - Stableford.



Le 4 juin,  
Coupe des Jeunes - 9 Trous Stableford.  
Le 15 juin,  
Coupe Malaspina - Stableford.

*Stade Louis II*

Le 17 mai, à 21 h,  
Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco-Bordeaux.

Le 20 mai, à 19 h,  
Match de football entre la Star Team For Children et l'Association Mondiale des Pilotes de F1. A 17 h, Lever de Rideau entre la Scuderia Ferrari Club et les Carabiniers du Prince de Monaco.

*Stade Louis II - Piscine Olympique Albert II*

Les 7 et 8 juin,  
XXXII<sup>e</sup> Meeting International de Natation de Monte-Carlo organisé par la Fédération Monégasque de Natation.

*Salle Omnisports Gaston Médecin*

Le 18 mai, à 16 h,  
Championnat de Handball Nationale 2 : Monaco-Nîmes.  
Le 14 juin, à 20 h,  
2<sup>ème</sup> Monte-Carlo Fighting Masters - Championnat du monde de Boxe Thaïlandaise.

*Principauté de Monaco*

Du 22 au 24 mai,  
Séances d'essais du 72<sup>ème</sup> Grand Prix Automobile de Monaco.  
Le 25 mai,  
72<sup>ème</sup> Grand Prix Automobile de Monaco.



## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

### PARQUET GENERAL

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 23 avril 2014, enregistré, le nommé :

- PIQUET Lucas, né le 10 octobre 1960 à Hasselt (Belgique), d'Emile et de RENQUIN Julia, de nationalité belge, Gérant de société, sans domicile ni résidence connus,

est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 27 mai

2014, à 9 heures, sous la prévention de non paiement de cotisations sociales (CARTI).

Délit prévu et réprimé par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958, 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J.P. DRENO.

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 23 avril 2014, enregistré, le nommé :

- PIQUET Lucas, né le 10 octobre 1960 à Hasselt (Belgique), d'Emile et de RENQUIN Julia, de nationalité belge, Gérant de société, sans domicile ni résidence connus,

est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 27 mai 2014, à 9 heures, sous la prévention de non paiement de cotisations sociales (CAMTI).

Délit prévu et réprimé par les articles 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J.P. DRENO.

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 24 mars 2014, enregistré, le nommé :

- CASTELLO Davide, né le 15 septembre 1965 à GENES, d'Enrico et de BOSCO Maria, de nationalité italienne, Gérant de société, actuellement sans domicile ni résidence connus,

est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 3 juin 2014, à 9 heures, sous la prévention de non paiement des cotisations sociales.

Délit prévu et réprimé par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958, 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947 et les articles 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982.

Pour extrait :  
*P/Le Procureur Général,*  
*Le Premier Substitut,*  
 G. DUBES.

(Exécution de l'article 374  
 du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 20 mars 2014, enregistré, le nommé :

- WALLER Andrew Granville, né le 3 avril 1969 à GERALDTON (Australie), de Barry et de MITCHELL Christine, de nationalité australienne, actuellement sans domicile ni résidence connus,

est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 3 juin 2014, à 9 heures, sous la prévention de banqueroute simple.

Délit prévu et réprimé par les articles 327 et 328 du Code Pénal.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
 J.P. DRENO.

(Exécution de l'article 374  
 du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 7 mai 2014, enregistré, le nommé :

- GRCEVIC Vladimir, né le 21 avril 1972 à Voiron (38), de Branko et de ZUNIC Drinka, de nationalité française, sans domicile ni résidence connus,

est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 10 juin 2014, à 9 heures, sous la prévention de non paiement de cotisations CARTI.

Délit prévu et réprimé par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958, 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
 J.P. DRENO.

---

## GREFFE GENERAL

---

### EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Madame Patricia HOARAU, Juge commissaire de la cessation des paiements de la SARL VF CURSI, a prorogé jusqu'au 31 octobre 2014 le délai imparti au syndic Christian BOISSON pour procéder à la vérification des créances de la cessation des paiements précitée.

Monaco, le 7 mai 2014.

---

### EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

Prononcé la liquidation des biens de Carmela BONFIGLIO exerçant le commerce sous l'enseigne « MONTE CARLO BRUSCH » sis 47, avenue de Grande-Bretagne à Monaco.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de commerce.

Monaco, le 8 mai 2014.

---

### EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

Prononcé la liquidation des biens de la SAM SOCIETE D'ENTREPRISE JACQUES LORENZI sise

19, rue de Millo à Monaco en application de l'article 415 du Code de commerce.

Monaco, le 8 mai 2014.

---

**EXTRAIT**

---

Par ordonnance en date de ce jour, Monsieur Sébastien BIANCHERI, Juge commissaire de la liquidation des biens de la SARL STAR PRODUCTION, a prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2014 le délai imparti au syndic Christian BOISSON, pour procéder à la vérification des créances de la liquidation des biens précitée.

Monaco, le 8 mai 2014.

---

Etude de M<sup>e</sup> Nathalie AUREGLIA-CARUSO

Notaire

4, boulevard des Moulins - Monaco

---

**« ECOPONCE S.A.M. »**

Société Anonyme Monégasque

---

**AUGMENTATION DE CAPITAL  
MODIFICATION AUX STATUTS**

---

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2013, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « ECOPONCE S.A.M. » ayant son siège 24, avenue de Fontvieille, à Monaco, ont décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 150.000 € à 2.100.000 €, par création de 130.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15 euros, et en conséquence de modifier l'article 5 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ART. 5.

Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS CENT MILLE euros (2.100.000 €). Il est divisé en CENT QUARANTE MILLE (140.000) actions de QUINZE euros (15 €) chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées. »

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 5 septembre 2013.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés au rang des minutes de M<sup>e</sup> AUREGLIA-CARUSO, le 16 avril 2014.

IV.- La déclaration de souscription et de versement d'augmentation de capital a été effectuée par le Conseil d'Administration suivant acte reçu par M<sup>e</sup> AUREGLIA-CARUSO, le 16 avril 2014.

V.- L'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2014, dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes de M<sup>e</sup> AUREGLIA-CARUSO, le même jour, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital et la modification de l'article 5 des statuts.

VI.- Une expédition de chacun des actes précités a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 15 mai 2014.

Monaco, le 16 mai 2014.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

---

Etude de M<sup>e</sup> Magali CROVETTO-AQUILINA

Notaire

Hôtel de Genève

31, boulevard Charles III - Monaco

---

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DE GERANCE**

---

*Première Insertion*

---

La gérance libre consentie par Madame Charlotte, Marie, Adélaïde, Louise VERANDO, retraitée, demeurant à Monte-Carlo, 15, boulevard d'Italie, veuve en premières noces non remariée de Monsieur Pierre TAVANTI ; Mademoiselle Nathalie, Charlotte, Angèle VERDINO, assistante commerciale, demeurant à Monaco, 18, rue des Roses, célibataire ; Monsieur Sébastien, Pierre VERDINO, Directeur de la restauration, demeurant à Monaco, 30, quai Jean-Charles Rey, célibataire ; et Monsieur Jean-Philippe, François VERDINO, contrôleur de gestion, demeurant à Monaco, 4, chemin de la Turbie, célibataire, à la

société à responsabilité limitée dénommée « SYNERGIE 2 S.A.R.L. », ayant siège social à Monaco, « Le Continental », Place des Moulins concernant un fonds de commerce de « Dépôt de teinturerie, blanchisserie, (bureau de commande et livraisons), vente de lingerie-bonneterie », exploité dans des locaux sis à Monte-Carlo, 15, boulevard d'Italie a été renouvelée pour une durée de trois années à compter rétroactivement du 24 février 2014, suivant acte reçu par Maître CROVETTO-AQUILINA, le 6 mai 2014.

Le contrat ne prévoit le versement d'aucun cautionnement.

La société à responsabilité limitée « SYNERGIE 2 S.A.R.L. » sera seule responsable de la gérance.

Monaco, le 16 mai 2014.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

---

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

---

**RENOUVELLEMENT DE GERANCE LIBRE**

---

*Deuxième Insertion*

---

Aux termes d'un acte reçu, le 30 avril 2014, Mme Nicole ALLARD, épouse de M. Hubert PICCO, domiciliée 2907, chemin des Révoires, à La Turbie, Mme Joëlle ALLARD, domiciliée 91, avenue de la Côte d'Azur, à Roquebrune-Cap-Martin, et Mme Christiane ALLARD, épouse de M. Jean-Claude SAPENA, demeurant même adresse ont renouvelé pour une période de cinq années à compter du 6 mai 2014, la gérance libre consentie à Mme Laure ALLARD, épouse de M. Gabriel GABRIELLI, demeurant 3, boulevard Rainier III, à Monaco, et concernant un fonds de commerce de buvette, restaurant etc... exploité 6, rue Emile de Loth, à Monaco-Ville, connu sous le nom de « BAR-RESTAURANT L'ESTRAGON ».

Il a été prévu un cautionnement de 1.500 €.

Oppositions, s'il y a lieu, au domicile du bailleur, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 16 mai 2014.

Signé : H. REY.

---

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

---

**CONTRAT DE GERANCE LIBRE**

---

*Deuxième Insertion*

---

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 26 février 2014, Mme Simone BEVACQUA, née DAUMAS, retraitée, domiciliée 13, rue Princesse Caroline, à Monaco, a concédé en gérance libre pour une durée de 3 années à compter du 23 avril 2014 à M. Olivier MARTINEZ, commerçant, domicilié 4, rue Princesse Florestine, à Monaco, un fonds de commerce de bazar et vente de cartes postales illustrées, vente d'articles de souvenirs, vente de timbres-poste pour collections, vente de bobines, pellicules, plaques photographiques, accessoires, à l'exclusion de la photographie proprement dite et de la vente d'appareils photographiques, exploité, à l'enseigne « LE COIN DU SOUVENIR », à Monaco-Ville, numéro 7, Place du Palais.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 16 mai 2014.

Signé : H. REY.

---

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

« SPIRIT VINOTECA » S.A.R.L.

—

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte reçu par le notaire soussigné le 18 juin 2013 complété par acte du 12 mai 2014.

Il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : « SPIRIT VINOTECA » S.A.R.L.

Objet :

« Achat, vente, import-export, négoce de vins et spiritueux très haut de gamme, fleurs et chocolats exceptionnels ainsi que tout accessoire s'y rapportant ;

Et, généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus. »

Durée : 99 années à compter du 23 avril 2014.

Siège : Galerie du Sporting d'Hiver, avenue Princesse Alice, à Monte-Carlo.

Capital : 30.000 euros, divisé en 300 parts de 100 euros.

Gérante : Madame Adriana ELIA, domiciliée 21, avenue Princesse Grace, à Monte-Carlo.

Une expédition de chacun desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 16 mai 2014.

Monaco, le 16 mai 2014.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—

« GENUINE PRODUCTS CORPORATION S.A.M. »

en abrégé « GEPROCOR »

(Société Anonyme Monégasque)

—

MODIFICATION AUX STATUTS

—

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2013, les actionnaires de la société anonyme monégasque « GENUINE PRODUCTS CORPORATION S.A.M. » en abrégé « GEPROCOR » ayant son siège 4-6-8, avenue des Ligures, à Monaco, ont notamment décidé de modifier l'article 3 (objet social) de la manière suivante :

« ART. 3.

La société a pour objet :

- l'achat et la vente en gros et demi-gros sans stockage sur place, le négoce international, le courtage, la commission, l'exportation de matières premières alimentaires et de tous produits alimentaires, de boissons hygiéniques et alcooliques, de produits d'entretien, parapharmaceutiques et cosmétiques et plus généralement, tous produits commercialisés en grande distribution ainsi que tous matériels et aménagements destinés à l'achalandage et à la distribution des produits sus-désignés ;

- la gestion de budgets publicitaires se rapportant aux activités sociales et toutes prestations de services relatives aux techniques de distribution ; et, d'une manière générale, toutes les opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement à l'objet social. »

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 16 avril 2014.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M<sup>e</sup> REY, le 7 mai 2014.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 14 mai 2014.

Monaco, le 16 mai 2014.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

« **SOMODECO S.A.M.** »

(Société Anonyme Monégasque)

### MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2014, les actionnaires de la société anonyme monégasque « SOMODECO S.A.M. » ayant son siège 3, rue Louis Auréglià à Monaco, ont notamment décidé de modifier l'article 3 (objet social) de la manière suivante :

« ART. 3

La société a pour objet :

Réalisation tant en Principauté qu'à l'étranger par elle-même et/ou avec l'aide et l'assistance de sociétés correspondantes de missions d'études et de conseil, notamment en matière juridique et fiscale, auprès des entreprises à l'exclusion de toute activité réglementée.

Et généralement, toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet social ci-dessus. »

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 16 avril 2014.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M<sup>e</sup> REY, le 8 mai 2014.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 14 mai 2014.

Monaco, le 16 mai 2014.

Signé : H. REY.

## BETEK INGENIERIE

### CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 octobre 2013, enregistré à Monaco le 14 mars 2014, folio Bd 76 R, case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « BETEK INGENIERIE ».

Objet : « La société a pour objet, tant dans la Principauté de Monaco qu'à l'étranger, pour son compte ou le compte de tiers :

Exclusivement dans le cadre d'opérations à caractère immobilier, la réalisation d'études techniques et économiques, la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage déléguée, l'assistance technique pour la conception et la réalisation de ces opérations ; l'expertise judiciaire ou amiable et la formation dans les domaines précités ; à l'exception des prestations relevant du métier d'architecte réservé aux membres de l'ordre des architectes selon l'ordonnance-loi n° 341 du 24 mars 1942.

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières se rapportant directement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement. »

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 7, rue Suffren Reymond à Monaco.

Capital : 150.000 euros.

Gérant : Monsieur Henri FABRE, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 8 mai 2014.

Monaco, le 16 mai 2014.

---

## BONLOK INTERNATIONAL SARL

---

### CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 octobre 2013, enregistré à Monaco le 6 novembre 2013, folio Bd 112 R, case 3, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « BONLOK INTERNATIONAL SARL ».

Objet : « La société a pour objet :

En Principauté de Monaco et à l'étranger :

- la représentation et la commercialisation de systèmes de raccordement de tuyaux professionnels de la marque BONLOK® ;

- toutes prestations de marketing, de publicité et de promotion commerciales se rapportant aux produits ci-dessus.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher au présent objet ou susceptibles d'en favoriser le développement ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 74, boulevard d'Italie à Monaco.

Capital : 100.000 euros.

Gérant : Monsieur Stephan BALKIN, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être

transcrit et affiché conformément à la loi, le 8 mai 2014.

Monaco, le 16 mai 2014.

---

## SARL CARAT DIFFUSION

---

### CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date des 17 janvier 2014 et 12 février 2014, enregistrés à Monaco les 22 janvier 2014 et 14 février 2014, folio bd 55 R, case 3, et folio bd 149 V, case 3, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « SARL CARAT DIFFUSION ».

Objet : « La société a pour objet :

L'import, l'export, la représentation et la vente en gros et demi-gros et au détail aux particuliers et aux entreprises, sans stockage sur place, de tous matériaux, équipements, produits et matières premières afférentes à l'industrie du bâtiment et à l'entreprise de travaux publics.

Et généralement toutes activités commerciales, mobilières et immobilières se rapportant à l'objet social ci-dessus. »

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 11, avenue des Papalins à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Jean-Paul MOUTOUFIS, associé.

Gérante : Madame THYS Anne-Françoise, associée.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être

transcrit et affiché conformément à la loi, le 8 mai 2014.

Monaco, le 16 mai 2014.

---

## QUINTESSENTIALLY MC

---

### CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 février 2014, enregistré à Monaco le 25 février 2014, folio Bd 66 V, case 4, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « QUINTESSENTIALLY MC ».

Objet : « La société a pour objet :

En Principauté de Monaco et à l'étranger, pour le compte d'une clientèle de particuliers et d'entreprises : la fourniture de services concernant les prestations de conciergerie et d'intendance ainsi que toutes prestations administratives, logistiques et de relations publiques dans l'organisation, les services d'accueil et la coordination de séjours d'affaires ou touristiques, le tout incluant toutes activités d'intermédiation et à l'exclusion des activités réglementées et de la délivrance de titres de transports. »

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Marc TREVES, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 mai 2014.

Monaco, le 16 mai 2014.

---

## SHANGRI-LA SARL

---

### CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 décembre 2013, enregistré à Monaco le 28 janvier 2014, folio Bd 141 R, case 1, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «SHANGRI-LA SARL».

Objet : «La société a pour objet :

La création, la conception, l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros et demi-gros, la vente au détail exclusivement par le biais d'internet et à l'occasion de participation à des foires et expositions de bijoux, de pierres précieuses et semi-précieuses, d'accessoires de mode agrémentés de bijoux et de montres sans stockage sur place.

Et généralement toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant à l'objet social ci-dessus.»

Durée : 50 ans, à compter de l'immatriculation de la société auprès du Répertoire du Commerce et de l'Industrie.

Siège : 5, impasse de la Fontaine à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Nicholas PAPADIMITRIOU, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 8 mai 2014.

Monaco, le 16 mai 2014.



**DIAMOND'S LIMOUSINE**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 100.000 euros  
Siège social :  
42 bis, boulevard du Jardin Exotique - Monaco

**MODIFICATION DES STATUTS**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2013, il a été décidé d'étendre l'objet social à 24 véhicules avec chauffeur.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 mai 2014.

Monaco, le 16 mai 2014.

**ESPRESSO MONTE-CARLO**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social :  
28, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

**CHANGEMENT DE GERANT**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 4 février 2014, Monsieur Stefano LORENZI demeurant à Monaco 49, rue Grimaldi a été nommé gérant en remplacement de Madame Lidia TUDISCO démissionnaire.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 12 mai 2014.

Monaco, le 16 mai 2014.

**INGETEC**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 20.000 euros  
Siège social : 3, rue du Castelleretto - Monaco

**NOMINATION D'UN COGERANT**

Aux termes d'une délibération en date du 18 février 2014, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de nommer Monsieur Aurélien CANNET, associé, en qualité de cogérant.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 5 mai 2014.

Monaco, le 16 mai 2014.

**SOCIETE DES ETABLISSEMENTS  
BALLESTRA**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social : 7, rue des Roses - Monaco

**NOMINATION D'UN COGERANT**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2014, enregistrée à Monaco le 14 février 2014, folio Bd 148 R, case 1, il a été procédé à la nomination de Madame BOZZO Christine épouse MIGUEL, demeurant à Auribeau sur Siagne, 1480, route de Saint Jacques, aux fonctions de cogérante avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

L'article 29 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 22 avril 2014.

Monaco, le 16 mai 2014.

**S.C.S. BALDONI & Cie**

Société en Commandite Simple  
 au capital de 30.400 euros  
 Siège social : 7, avenue de Grande-Bretagne - Monaco

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 14 avril 2014, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société au 10, rue des Roses à Monaco, c/o M. Pascal GIANGIACOMI, GIANGIACOMI TRANSPORTS SERVICES, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 30 avril 2014.

Monaco, le 16 mai 2014.

**S.A.R.L. ELEMENTS EDITIONS**

Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 21.000 euros  
 Siège social : 20, avenue de Fontvieille - Monaco

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 janvier 2014, il a été décidé de transférer le siège social au 20 C, avenue Crovetto Frères à Monaco.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 9 mai 2014.

Monaco, le 16 mai 2014.

**B&M CONCEPT**

Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 15.000 euros  
 Siège social :  
 28, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

**DISSOLUTION ANTICIPEE**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire réunie le 10 mars 2014, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable en conformité des dispositions statutaires.

Monsieur Jan DE KESEL, gérant, a été nommé aux fonctions de liquidateur sans limitation de durée, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation a été fixé : c/o Monsieur Jan DE KESEL, 18, quai Jean-Charles Rey, 98000 Monaco, et c'est à cette adresse que la correspondance doit être adressée et où tous les actes et documents relatifs à la liquidation doivent être notifiés.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé, après enregistrement, au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 15 avril 2014.

Monaco, le 16 mai 2014.

**ARTELIA MONACO SAM**

Société Anonyme Monégasque  
 au capital de 160.000 euros  
 Siège social : Immeuble Rose de France  
 17, boulevard de Suisse - Monaco

**AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social de la société - 17, boulevard de Suisse à Monaco le jeudi 5 juin

2014 à 10 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice social clos le 31 décembre 2013 et rapport des Commissaires aux Comptes sur le même exercice ;

- Approbation des comptes et affectation des résultats ;

- Quitus à donner aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé ;

- Approbation des opérations visées par l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 et autorisation à donner aux Administrateurs en conformité dudit article ;

- Fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes ;

- Pouvoirs pour l'exécution des présentes.

*Le Conseil d'Administration.*

---

## **SOCIETE MONEGASQUE DES EAUX**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 2.865.000 euros  
Siège social : 29, avenue Princesse Grace - Monaco

---

### **AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « SOCIETE MONEGASQUE DES EAUX » sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 16 juin 2014 à 10 h 30, au siège social 29, avenue Princesse Grace à Monaco, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Bilan et du Compte de Pertes et Profits de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur ledit exercice ;

- Approbation des comptes, affectation des résultats, quitus aux Administrateurs ;

- Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur sortant ;

- Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;

- Fixation de la rémunération des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2013 ;

- Nomination des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2014, 2015 et 2016 ;

- Renouvellement de l'autorisation prévue à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895.

- Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

---

## **ASSOCIATIONS**

---

### **RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration reçue le 22 avril 2014 de l'association dénommée « Club des Entrepreneurs Monégasques en Afrique, Madagascar et Maurice ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, C/o Fédération Patronale Monégasque, Le Coronado, 20, avenue de Fontvieille, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

« - la constitution d'un groupe de réflexion et d'action des entrepreneurs de la Principauté de Monaco en Afrique ;

- le soutien aux initiatives individuelles des entreprises / entrepreneurs dans ce domaine, installés sur le territoire monégasque ;

- l'organisation de diverses manifestations nationales et internationales autour de personnalités de premier plan jouissant d'une expérience industrielle ou commerciale africaine, faisant partager leur vision d'avenir sur les régions et/ou domaines d'activité qui les concernent ;

- l'échange d'expériences et d'informations sur les pays africains où l'un des membres de l'association est implanté ou bénéficie d'une expérience spécifique ».

**RECEPISSE DE DECLARATION  
DE MODIFICATION DES STATUTS  
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de

modification des statuts reçue le 22 avril 2014 de l'association dénommée « Association Sportive de Monaco », en abrégé « A.S.M. ».

Ces modifications portent sur l'article 2 relatif à l'objet qui est désormais rédigé comme suit : « la pratique, la promotion et le développement, dans le cadre de sections autonomes, des disciplines sportives les plus diverses ainsi que l'organisation de réunions sportives pour ces disciplines et la participation au fonctionnement de tous organismes concourant au développement des activités physiques et sportives en général », ainsi que sur une refonte des statuts lesquels sont conformes à la loi régissant les associations.

**DISSOLUTION D'ASSOCIATION**

Le Conseil d'Administration de l'association « Association Despoei Tugiù » a décidé la dissolution de l'association à compter du 18 mars 2014.

**FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES  
VALEUR LIQUIDATIVE**

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 9 mai 2014
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	7.737,47 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	5.258,88 EUR
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	283,59 EUR
Monaco Plus Value Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	2.032,11 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.953,14 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	6.179,90 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.056,64 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.737,09 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.118,93 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.407,82 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.349,23 USD

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 9 mai 2014
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.157,00 EUR
Monaction High Dividend Yield	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.030,78 EUR
Monaco Plus Value USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.051,78 USD
CFM Court Terme Dollar	18.06.1999	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.339,16 USD
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.285,81 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.363,70 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.064,33 EUR
Capital Long Terme Parts P	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.357,73 EUR
Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	433,34 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	11.499,14 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.272,47 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.707,34 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.212,02 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	753,53 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.185,58 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.386,03 EUR
Objectif Rendement 2014	07.04.2009	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.168,20 EUR
Capital Long Terme Parts M	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	58.810,15 EUR
Capital Long Terme Parts I	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	598.673,47 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.064,91 EUR
Objectif Croissance	06.06.2011	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.097,47 EUR
Monaco Horizon Novembre 2015	07.05.2012	C.M.G.	C.M.B.	1.100,75 EUR
Objectif Maturité 2018	21.01.2013	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.064,84 EUR
Capital Private Equity	21.01.2013	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.049,08 USD
Monaco Horizon Novembre 2018	21.05.2013	C.M.G.	C.M.B.	1.062,48 EUR
Capital ISR Green Tech	10.12.2013	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.018,16 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	EUR
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 13 mai 2014
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	30.07.1988	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	595,05 EUR
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.876,74 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809



---

IMPRIMERIE  
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

---

